

## ENTRETIEN

AVEC JEAN-PIERRE LAHEURTE\*

RÉALISÉ PAR GENEVIÈVE ZARATE\*\* ET JACQUELINE DUTTON\*\*\*

**Geneviève Zarate** – *Comment expliquer la création de l'Agence EduFrance ? Quelles sont ses fonctions ?*

**Jean-Pierre Laheurte** – EduFrance a été créée dans une période de profond changement et de comportement des étudiants par rapport à la tradition universitaire française. Ceux-ci veulent aujourd'hui acquérir une formation ouverte à d'autres cultures, d'autres pays. Les programmes d'échanges européens ont largement contribué à ce changement. Aujourd'hui, les co-diplômes, les doubles diplômes offrent une certification provenant d'établissements de pays européens différents, c'est-à-dire une réelle formation de dimension internationale. Des étudiants originaires d'Asie, d'Amérique latine ou d'Afrique cherchent le label du diplôme venant d'un pays développé. La mondialisation des études est une réalité pour les 1 700 000 étudiants qui choisissent de faire une partie de leurs études dans un autre pays que le leur. Ils représentent un nouveau marché. La France, terre d'accueil traditionnelle pour les étudiants étrangers notamment francophones, perd de son influence, de son attrait. Des statistiques récentes montrent une décline régulière depuis cinq ans. Sur les 136 000 étudiants étrangers qui fréquentaient nos établissements en 1995, ils ne sont plus que 121 000 actuellement.

L'agence EduFrance a été créée avec un double objectif :

- sensibiliser et mobiliser les établissements français pour accentuer leur internationalisation ;
- promouvoir l'enseignement supérieur français dans le monde.

\* - Jean-Pierre Laheurte, Président de l'agence EduFrance. Entretien réalisé en novembre 1999.

\*\* - Geneviève Zarate, École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud.

\*\*\* - Jacqueline Dutton, École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud ; Université de Melbourne (Australie).

Les établissements français ont eu à affronter durant quelques années l'augmentation massive du nombre d'étudiants. Cette période est à présent terminée, et les effectifs sont aujourd'hui stagnants, voire en réduction légère. Nos universités sont à présent en mesure de sortir de la gestion d'urgence. Elles ont pris conscience que leur capacité à attirer des étudiants étrangers, leur internationalisation étaient des conditions indispensables de crédibilité. Pour cela, il faut mettre en place une qualité d'accueil et de service, un soutien spécifique pour favoriser la réussite des étudiants étrangers dont des handicaps tels que la méconnaissance des circuits administratifs, la maîtrise de la langue donnent trop souvent aux étudiants étrangers le sentiment d'avoir à subir des conditions d'études difficiles en France.

La promotion de l'enseignement supérieur français doit aujourd'hui tenir compte de la demande des étudiants étrangers et de l'existence d'une forte compétition sur ce marché.

L'étudiant qui choisit d'aller dans un autre pays que le sien effectue son choix en fonction de la qualité d'un produit global, s'attend à bénéficier d'un hébergement ou d'un fort soutien pour trouver où obtenir ses cartes de séjour, de transport, etc., dès son arrivée. Il faut donc lui proposer une formation et des prestations supplémentaires, sinon il sera attiré par d'autres pays qui ont, dans ce domaine, une longue expérience et proposent des produits de qualité, clé en main. C'est donc avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Australie que la France entre en concurrence.

**Jacqueline Dutton** – *Les scientifiques qui viennent en France ont à l'esprit une idée de la culture et de la tradition françaises qui motive leur choix. Il y a une façon de traiter les sciences en France qui n'existe pas ailleurs, comme étant partie prenante d'un ensemble intellectuel.*

**J.-P. L.** – L'image de la France à l'étranger est extrêmement variable selon les pays. Les secteurs des lettres et sciences humaines en général, la culture au sens large, sont des secteurs reconnus à l'étranger pour leur qualité, au Japon par exemple. Deuxième élément, moins connu, la France est réputée pour avoir une recherche scientifique, assez exceptionnelle. Quand on vient en France, on doit être au top niveau dans un domaine scientifique où la France a eu des prix Nobel, par exemple, dans le domaine de la physique, des sciences de la vie, des sciences de la terre. On dispose en France de secteurs de recherche très réputés au plan international. Des jeunes qui veulent s'engager dans une voie de recherche viendront en France pour cela.

Pour vous donner un exemple, notre correspondant en Chine a demandé aux étudiants chinois les raisons pour lesquelles ils choisissent la France ou l'Allemagne pour faire leurs études. Leur réponse montre qu'on va en Allemagne pour faire des études d'ingénieur ou de technologie. C'est un pays réputé pour

cela. On va en France parce qu'on veut faire de la recherche fondamentale parce que c'est un pays connu pour sa recherche. La France est également attirante à travers les succès qu'elle obtient dans le domaine économique, grâce à ses grandes entreprises. Vous voyez arriver des étudiants qui veulent venir travailler dans le secteur du transport, parce que la France est particulièrement performante dans le domaine de transport aérien, du transport ferroviaire. Des étudiants vont venir dans le domaine de la distribution alimentaire, parce que nous sommes le premier pays du monde dans ce domaine. D'autres viennent pour le tourisme, parce qu'ils savent que la France est le premier pays du monde dans ce secteur. Les secteurs de l'architecture, de l'urbanisme, de la planification sont aussi réputés. Sans parler du design, de la mode, etc. Ce sont des secteurs pour lesquels nos performances attirent l'étranger.

**G. Z.** – *L'agence a démarré depuis un an. Depuis un an, que s'est-il passé ? Parmi les premiers adhérents à l'agence EduFrance, quels sont les secteurs qui se sont les plus rapidement ouverts à ce projet d'internationalisation ?*

**J.-P. L.** – L'agence a été créée en novembre 1998 avec sept adhérents. C'était le démarrage. Parmi ces adhérents, il y avait des universités, une école de commerce, un institut, une école privée. C'était relativement modeste. Très rapidement, on a vu arriver beaucoup d'écoles d'ingénieurs, de commerce, des Grandes Écoles françaises, Polytechnique, l'École normale supérieure. Les universités ont eu un temps de réponse un peu plus long, mais elles sont venues, et actuellement nous atteignons 125 adhérents, dont la moitié est des universités.

99

**G. Z.** – *Comment peut-on expliquer que les Grandes Écoles aient été les premières à venir ? Est-ce au regard de leur taille relativement modeste, de leur secteur d'activité, ou d'une tradition d'ouverture sur l'étranger qui ne se retrouve pas à l'université ?*

**J.-P. L.** – Je crois que les deux sont en cause. Il est plus facile de gérer l'accueil d'étudiants étrangers quand vous avez 15 % ou 20 % d'étudiants étrangers, soit quelques centaines, que lorsque vous en avez plusieurs milliers, comme c'est le cas à l'université. La petite taille facilite la gestion. La seconde raison est que les Écoles se trouvent confrontées directement à la crédibilité de leur réputation internationale. Je pense en particulier aux secteurs du commerce et du business. Actuellement, la stratégie des grandes écoles de commerce françaises, notamment parisiennes, pour rester compétitives est d'atteindre, dans quelques années, 50 % d'étrangers parmi leurs effectifs étudiant et enseignant. Pour eux, c'est une carte qui est vitale, plus encore que pour les universités. Elles y étaient déjà préparées. Certaines écoles avaient déjà mis en place des formations spé-

cifiques pour étudiants étrangers, avant que l'EduFrance n'apparaisse. Elles avaient donc des formations liées à des cursus bilingues ou des cursus en anglais. Elles ont vu en EduFrance un outil favorisant leur promotion, puisqu'elles ne peuvent pas être partout.

**J. D.** – *En Australie actuellement, il y a tendance dans les universités à promouvoir des échanges entre universités. Ce n'est pas seulement un département, une école de business, une faculté de droit qui fait des échanges, c'est l'université tout entière qui cherche à établir des échanges avec une autre université tout entière.*

**J.-P. L.** – En France, les établissements sont autonomes. Quand une école de commerce décide de faire de l'international, elle le fait à titre personnel, elle n'est pas intégrée dans une université. En revanche, dans les universités, tous les instituts qui sont liés à l'université entrent dans le cadre de cette université. Parmi les étudiants étrangers qui viennent en France, ceux qui viennent dans le cadre d'une bourse, qu'elle soit attribuée par le gouvernement français ou par leur gouvernement, viennent dans le cadre d'un accord bilatéral passé entre deux universités. Cela fonctionne depuis déjà pas mal d'années. EduFrance ne peut pas faire grande chose d'autre que d'aider, si besoin est. Sur une base de réciprocité, EduFrance n'intervient pas, sauf pour proposer des services. Dans les opérations passant par des bourses, on est sur la base, disons, d'un public captif. On va sélectionner des étudiants qualifiés qui vont venir en France parce que des moyens financiers leur sont attribués. Dans ce cas, EduFrance n'a pas à intervenir. Si on propose une bourse à une étudiante australienne pour venir en France, je pense qu'il y aura plus d'un candidat. La difficulté, c'est quand l'étudiant doit trouver un financement à ses études.

100

**J. D.** – *Y a-t-il des universités en réseaux ? Il existe un réseau qui s'appelle « Universitas 21 » qui comprend, par exemple, les universités de Melbourne, de Toronto et Hong Kong...*

**J.-P. L.** – Dans le cadre des échanges Erasmus et Socrates, il y a des réseaux d'universités européennes bien sûr. C'est d'ailleurs sur ces réseaux que je souhaite m'appuyer pour fabriquer des parcours européens, c'est-à-dire proposer, par exemple, à un étudiant australien qui vient en France, de faire également une partie de son séjour en Grande-Bretagne, en Espagne ou en Allemagne, au choix. C'est révolutionnaire en France... Ne sommes-nous pas un pays de révolution ?

**G. Z.** – *Qu'entendez-vous par formation bi-culturelle ?*

**J.-P. L.** – Je n'utiliserai pas cette expression, parce que je pense qu'elle n'est pas très adaptée. Je préfère lui substituer celle de parcours européen, ou de cursus européen. Cela peut intéresser un étudiant d'Asie, d'Océanie ou d'Amérique qui ne veut pas nécessairement faire des études en France, mais en Europe.

**G. Z.** – *C'est donc encore une idée embryonnaire...*

**J.-P. L.** – Il y a cinq établissements qui en proposent déjà. C'est un point de départ à développer...

**G. Z.** – *... dans quelles disciplines ?*

**J.-P. L.** – Dans le domaine de la gestion, de l'ingénierie, des mathématiques, du tourisme, dans le droit aussi.

**G. Z.** – *Quelle est la politique linguistique d'EduFrance ? La France renonce-t-elle à imposer aux étrangers la maîtrise de la langue française ? Je vous entends dire qu'on peut accéder aux études universitaires françaises en ayant comme bagage, l'anglais.*

**J.-P. L.** – C'est une bonne question. Actuellement, le français reste une langue très pratiquée, notamment dans certaines zones géographiques. Il existe un public francophone, capable de venir suivre en France des études en français. Mais, dans d'autres parties du monde, le français n'apparaît pas comme une langue intéressante pour la majorité des étudiants. On constate qu'en Asie, en Amérique latine, il y a une perte d'influence considérable de la langue française. Quand vous êtes jeune candidat à des études à l'étranger et que vous choisissez un pays, si vous n'avez pas déjà une connaissance de la langue, cela représente nécessairement un handicap. Un autre pays européen, l'Allemagne, s'est aperçu de ce handicap linguistique et a essayé de trouver des solutions. En France, jusqu'à présent, on ne s'y était pas intéressé, sauf peut-être dans certaines écoles de commerce. On s'est aperçu que, pour les étudiants étrangers qui venaient en France, il était plus facile de démarrer les études en utilisant leur langue maternelle, ou la langue véhiculaire qu'ils connaissaient, que de le faire en français. Pour EduFrance, la priorité n'est pas la langue, mais la qualité de l'enseignement qui est délivré en France. En proposant à l'étudiant étranger de débiter dans une autre langue que le français, on lui permet aussi de prendre son temps et d'apprendre le français ensuite. Bien entendu, notre volonté est d'encourager l'apprentissage de la langue française. Les établissements sont extrêmement attentifs à ce qu'un étudiant qui vient en France puisse faire ses études dans de bonnes conditions. L'établissement teste son niveau de français, et pour qu'il ne soit pas perdu en arrivant, toutes les formations qui

sont proposées en français nécessitent une relation spécifique entre le candidat et l'établissement qui va l'inviter à compléter pendant quelques mois son niveau de français.

*J. D. – La plus grande différence entre les institutions australiennes et les institutions françaises concerne la dimension commerciale des institutions australiennes. C'est peut-être pourquoi, ce sont les écoles de commerce et d'ingénierie qui réussissent mieux à gérer les étudiants étrangers que les universités.*

**J.-P. L.** – Actuellement, l'intérêt commercial n'est pas du tout pris en compte par la plupart des établissements universitaires français. Des pays comme les Pays-Bas, la Suède, proposent à leurs étudiants des bourses d'études qui leur permettent de financer leurs études ou d'accéder à une université dans leur pays ou à l'étranger, au choix. C'est-à-dire qu'au lieu de donner l'argent directement à l'établissement, ces gouvernements donnent l'argent aux étudiants. De ce fait, les établissements de ces pays ont besoin d'autres ressources pour pouvoir fonctionner. À ce moment-là, la dimension commerciale prend une grande importance puisqu'au fond, leur survie et leur existence dépendent de la venue des étudiants chez eux. La situation en France n'a jamais été celle-là, puisque les étudiants français viennent majoritairement dans les établissements universitaires français. Le gouvernement français finance les études dans un établissement universitaire, que l'étudiant soit français ou étranger. Ce financement constitue une sorte de « scholarship » naturel qui concerne les droits d'inscription, les droits de scolarité, qui sont automatiquement accordés par le gouvernement français. Mais de ce fait, l'étudiant n'a pas le sentiment que les études aient un coût en France et qu'il reçoit une aide. Les étudiants qui arrivent en France pensent que les études y sont gratuites, alors qu'il y a un financement de l'état qui n'est pas explicite pour un étudiant étranger. C'est un choix politique, le choix d'un pays qui ne veut pas seulement financer ses propres étudiants, mais qui est aussi prêt à financer les étudiants étrangers. C'est une vision très ouverte. Mais à l'étranger, dire sans explication que les études sont gratuites, laisse entendre qu'elles ne valent pas grand-chose. C'est une erreur de communication. EduFrance tente de redresser l'information en valorisant cette politique de financement choisie depuis le début par les gouvernements français, et ce quelle que soit la nationalité des étudiants.

Jusqu'à présent, les établissements français étaient dans une situation à la fois de dépendance et de tranquillité. Il leur suffisait de comptabiliser les étudiants, et ils recevaient une dotation. Pour les universités aussi, la dimension commerciale et concurrentielle les amène à innover. Mettre en place des services pour les étudiants étrangers est coûteux. Les universités ne peuvent le prendre sur leurs ressources propres, sans défavoriser les formations traditionnelles. Comme toute prestation complémentaire justifie un paiement, les universités s'inscrivent dans

cette logique de marketing qui justifie des services supplémentaires facultatifs payants.

**J. D.** – *On m'a suggéré qu'EduFrance à été basée en partie sur le système de DETYA (Département d'Education, de Training et d'Affaires de la Jeunesse), c'est-à-dire sur le système des relations internationales et des échanges en Australie.*

**J.-P. L.** – EduFrance est français et appartient à une association d'organismes européens qui s'appelle « ACA » (Association de la Coopération académique), dans laquelle apparaissent aussi le British Council, le DAAD, des établissements autrichien, suédois, etc. EduFrance appartient à ce réseau d'opérateurs de promotion. Les rôles des opérateurs de promotion ne sont pas les mêmes dans tous les pays. En Grande-Bretagne et en Allemagne, ce rôle va jusqu'à l'attribution de bourses par exemple, ce qui n'est pas le cas d'EduFrance. Notre rôle est ciblé sur la promotion de l'enseignement supérieur français. En second lieu, nous offrons des prestations qui vont intéresser les étudiants étrangers. En troisième lieu, nous aidons à concevoir l'ingénierie pédagogique que peuvent demander les établissements français, soit pour mettre en place des offres de formation, soit pour fabriquer des enseignements à distance, soit pour fabriquer des formations en direction de l'étranger. EduFrance est donc évidemment dans la même mouvance que tous ces organismes étrangers qui font la promotion, nous sommes présents sur les mêmes salons. Mais nous ne sommes pas un opérateur. Nous sommes une vingtaine de personnes, le British Council en emploie plusieurs milliers, le DAAD, 400...

103

**G. Z.** – *Quelle est l'ingénierie pédagogique apportée par EduFrance? Ce qui semble tout à fait nouveau, ce sont des interactions inédites entre un organisme d'état et des institutions privées. On voit sur votre site Le Monde de l'Education, Le Figaro... On sent des mutations possibles qui peuvent être des épiphénomènes, mais qui peuvent aussi traverser de part en part l'enseignement supérieur et le transformer.*

**J.-P. L.** – Je pense qu'il y a des mutations qui vont se faire, mais il y a aussi des traditions qui font la qualité de l'enseignement français et qui ne seront pas remises en cause. Parmi les mutations attendues: l'enseignement à distance, l'enseignement sur mesure, la capacité que vont avoir les étudiants de pouvoir accéder à des réseaux d'information et de savoirs qui seront transmis en direct. L'ouverture vers les entreprises, vers le monde économique, voilà qui est révolutionnaire. Cependant cela fait bien longtemps que les établissements français sont ouverts vers le monde économique. À l'université, il y a plus de 400 000 stages en France chaque année, pour 1 500 000 étudiants. Ce n'est pas mal. La

vraie nouveauté, c'est que l'établissement puisse offrir des formations ou des prestations complémentaires payantes. Certains Diplômes d'études supérieures spécialisées ont des coûts supplémentaires à cause des formations professionnelles qu'ils exigent. Dans le paysage français, il y a déjà des situations dans lesquelles des prestations ou des services supplémentaires ont été considérés comme devant être payants. Mais cela ne doit pas révolutionner le fondement même de l'enseignement supérieur français public où l'État prend en charge la quasi-totalité du coût. Il y a des étudiants qui ont besoin de davantage et qui le souhaitent. Si les établissements français ne le leur apportaient pas, on peut aisément imaginer – ce qui se passe ailleurs – que des organismes privés se mettent en place et proposent ce type de service.

**G. Z.** – *Ce volet est donc formulé en termes d'enseignement à distance et de soutien linguistique ?*

**J.-P. L.** – La prestation d'EduFrance est de fournir à l'étudiant un tutorat personnalisé, au moins durant la première année de ses études en France. Un soutien pour deux, trois, quatre étudiants étrangers qui sont dans une situation un peu difficile, parce qu'ils n'ont pas suivi un cursus ou parce qu'ils ne parlent pas français. Soit 100 heures de tutorat pour chaque étudiant. Deuxième élément, si l'étudiant n'a pas une connaissance affirmée de la langue française, il paraît souhaitable qu'il puisse avoir une formation, au moins 100 heures d'enseignement complémentaire, pour des études de français langue étrangère. On souhaite prendre en charge l'étudiant dès son arrivée en France : l'arrivée dans un aéroport, le transfert vers un hôtel, vers une gare, l'arrivée à son université, pour qu'il bénéficie d'un accueil. Autre élément qui est moins de notre ressort mais sur lequel nous insistons : qu'il y ait dans chaque établissement un espace d'accueil pour l'étudiant étranger, où il retrouve tous les services dont il a besoin : inscription administrative, carte de séjour, informations concernant son hébergement, offres culturelles et sportives, etc.

**J. D.** – *A-t-on prévu ces structures où cela existe-t-il déjà ?*

**J.-P. L.** – Cela existe déjà. Pas mal d'universités européennes le font. Paris ne le fait pas encore. Lille, Bordeaux, Montpellier, Grenoble, Lyon, Toulouse, les pôles universitaires européens font cela très bien. Ils accueillent des étudiants, leur font connaître des familles françaises,...

**J. D.** – *Dans plusieurs universités à l'étranger, c'est le rôle tenu par les associations d'étudiants étrangers. Cela fait partie de l'organisation universitaire, mais c'est aussi un lieu de rencontre. Par exemple, les étudiants français peuvent y aller pour rencontrer des étudiants locaux.*

**J.-P. L.** – Ces manifestations, organisées par certains pôles universitaires européens, sont essentiellement gérées par les étudiants. Cela n'a pas encore été pris en compte par beaucoup d'établissements.

**G. Z.** – *EduFrance apparaît comme un organisme qui a deux niveaux de promotion très différents: celui des institutions et celui des individus. C'est une volonté durable ou temporaire?*

**J.-P. L.** – Les établissements rencontrent des problèmes au niveau du contact avec les individus. Pour y remédier, nous préparons un document de candidature qui sera présenté sur notre site. Il sera aussi disponible dans les ambassades de France, dans les Alliances françaises, dans les bureaux EduFrance à l'étranger. Si un étudiant d'Australie veut aller en France, en consultant le site, il connaîtra le bureau EduFrance à Adélaïde ou à Sydney, ira au consulat ou à l'ambassade. Il remplira ce dossier de candidature, obtiendra les copies certifiées de ses diplômes, etc. Le bureau EduFrance doit l'aider dans ses démarches avant qu'il n'envoie sa candidature à l'établissement. EduFrance demande à l'établissement de lui répondre sous un mois. Si l'étudiant veut des prestations supplémentaires, par exemple hébergement, accueil, il le précise. EduFrance sert d'interface entre l'étudiant et l'université française et essaye de stimuler les établissements français.

**J. D.** – *Le rôle de l'étudiant et du professeur dans les universités françaises est si différent du contexte anglo-saxon qu'il ne correspond pas aux attentes des étudiants étrangers. Les étudiants devraient peut-être recevoir des informations sur le fonctionnement du système français. On peut assister toute l'année en France à un cours ou à un séminaire sans jamais avoir une conversation personnelle avec le professeur. Je ne sais pas si des étudiants australiens, par exemple, seraient prêts à payer des prestations supplémentaires, sans recevoir cette forme d'instruction.*

**J.-P. L.** – Cela n'est pas vrai partout et cela dépend des disciplines. Dans les travaux dirigés, il y a un contact entre l'étudiant et le professeur. En revanche, il n'y a souvent pas en France de tutorat. Nous avons mis en place des prestations spécifiques de tutorat pour offrir cette relation quand elle n'existe pas dans notre système éducatif. Cent heures de tutorat, cela veut dire qu'à un moment donné, l'étudiant étranger bénéficiera d'un contact, peut-être pas tout seul, mais à deux ou trois, avec un professeur, ou avec quelqu'un qui est très avancé dans la discipline. On a bien conscience de cette difficulté. Mais à l'avenir, le système ne reposera-t-il pas aussi sur l'auto-formation et sur les messages véhiculés par le canal des réseaux...